

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes
N° AURA 2023-R-054**

Séance du 19 octobre 2023

**Avis relatif à la demande d'autorisation de travaux dans la réserve naturelle régionale
(RNR)
des Tourbières du Jolan et de la Gazelle**

Lors de la séance du 19 octobre 2023, le CSRPN a examiné la demande d'autorisation de travaux dans la réserve naturelle régionale des tourbières du Jolan et de la Gazelle. Ainsi, un agriculteur à la retraite, souhaite récupérer un déblai de terre qu'il avait lui-même déposé avant la création de la réserve en 2018. Ce remblai de terre est disposé sur 200 m² avec une hauteur maximale de 1,5 m.

Le CSRPN a examiné les éventuels risques associés à cette extraction de matériaux, lors de la phase de travaux puis à moyen terme. Bien que cette extraction de matériaux ne constitue pas une plus-value pour le fonctionnement de la réserve naturelle, les risques semblent limités puisque :

- la surface concernée ne contiendrait aucune espèce à enjeux ou caractéristique d'un habitat naturel du site,
- la parcelle est localisée à la limite de la réserve, à proximité immédiate d'une piste carrossable qui servirait de voie d'accès pour les travaux, et suffisamment éloignée des zones humides vulnérables,
- les travaux seraient réalisés sur une courte période (2 jours), à une date décidée en concertation avec le gestionnaire de la réserve et sous sa surveillance.

Le CSRPN rend un avis favorable à cette demande de travaux sous réserve qu'ils soient réalisés avant le 1^{er} mars 2024, pour ne pas déranger l'avifaune potentiellement nicheuse sur le site. Par ailleurs, faute d'informations dans le dossier, le CSRPN rend cet avis avec les recommandations suivantes :

- avant le début des travaux, le gestionnaire devra veiller à ce que l'état du tracteur et de la benne ne constitue pas un risque de pollution (huile ou carburant) ;
- Après les travaux, des suivis réguliers, par des relevés floristiques, permettront de s'assurer qu'il n'y ait pas d'installation d'espèces exotiques envahissantes.

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Auvergne-Rhône-Alpes



Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

